La République du Centre, 10 février 2015

SÉNAT ■ **Les accords communaux rétablis**

Les accords locaux pour définir la composition des communautés de communes sont saufs ! Le Sénat vient d'adopter, en deuxième lecture, la proposition de loi rédigée par les sénateurs PS, Alain Richard et Jean-Pierre Sueur. Cette loi rétablit les accords locaux, mais « dans les limites correspondant à la jurisprudence du Conseil constitutionnel ». En effet, par sa décision relative à la communauté de communes de Salbris (Loir-et-Cher), le Conseil constitutionnel avait déclaré inconstitutionnelle cette disposition. Une décision qui avait suscité une réelle inquiétude dans les rangs des maires. ■

Phoca PDF